

SAUVEGARDE DU PATRIMOINE DE LA COMMUNE DE VIONNAZ

Petite histoire de la tabagie en Valais - évolution des mœurs !

Pour les Vionnérouds, le tabac c'était sa culture. Il n'y a pas si longtemps, plusieurs familles et les domaines des Barges, des Iles, etc... cultivaient le tabac sur de très nombreuses parcelles et les enfants, lors de vacances d'été, participaient à la récolte moyennant un modeste salaire bienvenu. Ces revenus agricoles étaient indispensables.

Et, en Valais, le tabac avait déjà une longue histoire :

1675, en décembre : La Diète interdit l'usage et la vente du tabac, sous peine d'amende.

1694, Jacques Robert, de Monthey, obtient le monopole de la vente du tabac, aux étrangers seulement, dans tout le gouvernement de Monthey ;

1768, La Diète de mai, affermera à des magistrats Haut-valaisans les bureaux de tabac du Bas-Valais, qui fonctionneront jusqu'en 1798, malgré les protestations des Bas-Valaisans (*Réf. GRENAT 1904, 399 ; GRAVEN 1979, 479-480;MICHELET H. 1968, 156*).

1816, le 13 mars : Rodolphe Ehrensam et Paul Huguenin signent un contrat avec l'Etat qui leur confère le droit exclusif de la vente du tabac dans le canton et l'obligation de mettre en place une fabrique de tabac. Celle-ci ne verra le jour qu'en 1822, dans une partie de l'hôpital de Sion. (*Réf. MICHELET H. 1968, 157-163*)

En bref : En **1798**, la population de la Communauté de **Vionnaz** s'élève à 514 ha. Dont 23 à Revereulaz, 93 à Torgon, 55 à Mayen, 16 aux Crosats et à la Palaz, 297 à Vionnaz et 30 à Beffeux. (*réf. Les recensements de la population du canton du Valais de 1798 à 1900, L. MEYER. page 13*)

(Petite recherche faite par un membre du comité de la SPVi Michel Neuhaus pour la première « Revue du Passé en 2017 »)